



TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 3 décembre 2020

FLEX-OFFICE

FLEX-OFFICE :

LE VOL DE L'OUTIL DE TRAVAIL !

La direction de l'entreprise nie une politique globale et généralisée de mise en place de flex-offices. Cependant elle encourage la recherche d'économies à tout prix dans un contexte financier difficile, où les effets de la crise sanitaire sont amplifiés suite à la dernière réforme du ferroviaire.

La recherche d'optimisation des coûts et surfaces guide les réflexions de chaque dirigeant.

La mise en place du travail à domicile au printemps a aiguillé nos dirigeants sur des gains liés aux flux ou espaces de travail. Le président Farandou a demandé au gouvernement une aide de 10 milliards d'euros pour amortir les effets de la crise sanitaire. Le gouvernement refuse cette aide et maintient les objectifs de la réforme de 2018, démontrant son désintérêt pour le ferroviaire.

La politique immobilière du groupe, placée dans une filiale déconnectée de la production ferroviaire, a entraîné la concentration des agents dans des bureaux sans âmes et éloignés des sites de production avec une généralisation des open-spaces et parfois déjà des « bureaux partagés ».

Ces nouveaux espaces sont vantés comme innovants. Ils sont censés refléter l'image d'une entreprise dynamique, en constante évolution, moderne...

En réalité, ces concepts, issus de méthodes scientifiques coercitives, sont néfastes pour la santé psychologique et sociale des salariés.

Il n'y a pas que les espaces qui changent, mais le travail aussi. L'individualisation des objectifs et du management perturbe les organisations.

Le grand Monopoly des mètres carrés !

Avoir un espace, proche de son équipe, adapté (taille, cloison, isolation, nombre d'écrans...), libre sur sa journée, que l'on va retrouver après une réunion, près d'un casier ou du lieu de stockage de ses dossiers... nécessite de se lever tôt et d'avoir un peu de chance.

La compétition est d'autant plus féroce que le nombre de place dans le flex-office est inférieur au nombre de salariés potentiellement présents. La consigne officieuse est de « venir au flex-office lorsque la présence est requise ». Qui dans ces conditions peut parler de télétravail volontaire ?

L'open-space déshumanise, le flex-office exproprie !

Cette nouvelle forme d'organisation s'attaque à la possession de l'outil de travail. Un ouvrier parle de « ses » machines, « son » atelier et « ses » outils. Un salarié du tertiaire avait « son » bureau. **Lui retirer sa place de bureau, c'est le déposséder de son outil de travail.**

L'outil de travail non seulement n'est plus à lui, **mais c'est le salarié qui devient remplaçable.**

L'UFCM-CGT dénonce cette violence invisible. La mise en place de ces organisations isole les salariés et nuit à la production en cassant les symbioses nécessaires au système ferroviaire.

C'est pourquoi l'UFCM-CGT revendique pour chaque agent un espace dédié y compris les télétravailleurs et les nomades.

